

PROCES VERBAL
(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Denis THIBAUT, Laurent BAUDIN, Laurette CHARRIER, Bernadette DENIS, Cédric GESTRAUD, Patricia LUCAS, Laeticia MAILHE, Roger PRAILE, Béatrice VALADE.

Absents excusés : Jean-Marie GELOT, Christian GANTEIL qui donne pouvoir à Denis THIBAUT, Marielle NEVEU.

Absent : Nicolas CAQUINEAU.

Ordre du jour :

Délibérations à prendre :

- Vote des CFU (compte financier unique).
- Affectation des résultats.
- Vote des taxes.
- Vote des budgets primitifs 2024.
- Vote des subventions aux associations.
- Remboursement de frais.
- Renouvellement de la convention de mise à disposition de services entre la CCVSA et la commune.
- Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents.
- Déclaration d'intention d'aliéner concernant le « 10 rue du Four ».
- Création de la commission de délégation de service public concernant le renouvellement de la DSP « Gestion du centre d'hébergement et du service de restauration ».
- Mise à disposition d'un employé communal, sapeur-pompier volontaire.

Informations diverses :

- Le point sur les travaux en cours.
- Bilan de la commission « Tourisme ».
- Bilan de la commission « Culture Patrimoine ».

Questions diverses.

Mme Bernadette DENIS est nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 8 février 2024.

1) Délibérations à prendre :

➤ **Budget Tourisme : Vote du CFU (Compte Financier Unique) 2023 :**

Après présentation des opérations comptables de l'année 2023, Mr Denis THIBAUT est nommé Président. Les membres du conseil municipal passent au vote qui donne : 10 voix POUR.

Dépenses de fonctionnement :	77 787.54 €	Dépenses d'investissement :	25 533.10 €
Recettes de fonctionnement :	132 316.39 €	Recettes d'investissement :	23 872.18 €
Résultat de fonctionnement :	<u>54 528.85 €</u>	Résultat d'investissement :	<u>- 1 660.92 €</u>

Résultat de clôture : 52 867.93 €

➤ **Budget communal : vote du CFU (Compte Financier Unique) 2023 :**

Après présentation des opérations comptables de l'année 2023, Mr Denis THIBAUT est nommé Président. Les membres du conseil municipal passent au vote qui donne : 10 voix POUR.

Dépenses de fonctionnement :	671 541.98 €	Dépenses d'investissement :	286 752.44 €
Recettes de fonctionnement :	827 916.46 €	Recettes d'investissement :	490 758.50 €
Résultat de fonctionnement :	<u>156 374.48 €</u>	Résultat d'investissement :	<u>204 006.06 €</u>

Résultat de clôture : 360 380.54 €

➤ **Affectation du résultat :**

Les résultats de fonctionnement de 2023 seront reportés au chapitre 002 des budgets primitifs 2024.

➤ **Vote des taxes communales 2024 :**

Mr Thibault fait savoir au conseil municipal qu'il est nécessaire de se prononcer sur l'évolution des taxes pour l'année 2024. Mr Praile rappelle que l'objectif du début de mandat était de baisser la TFNB de 10%. Mr Thibault estime ne pas avoir assez d'éléments pour modifier les taux actuels mais demande à la commission des finances de travailler sur cette éventualité pour une révision en 2025. Il propose de figer les taux actuels.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux comme suit :

Taxe sur le foncier bâti :	35.00 %
Taxe sur le foncier non bâti :	59.81 %
Taxe d'habitation Résidences secondaires :	18.54 %.

➤ **Budget Tourisme : vote du Budget Primitif 2024 :**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la présentation du BP « tourisme » comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement avec :	124 738.85 €
Dépenses et recettes d'investissement avec :	50 024.00 €

➤ **Budget Communal : Vote du Budget Primitif 2024 :**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la présentation du BP communal comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement avec :	847 628.48 €
Dépenses et recettes d'investissement avec :	712 950.00 €

➤ **Attribution des subventions aux associations :**

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations qui en auront fait la demande :

Ensemble Musical Mailletais	2400
Foyer Rural	100
Ass Parents Elèves Ecole Publique	600
Ass Parents Ecole Privée APEL	600
Ass Amis du Moulin de la Pichonnière	150
La Maraîchine	300
La Cavalerie d'Agrippa	150
Ecole des Jeunes Sapeurs-Pompiers	150
Chorale Les Voix du Marais	100
ADMR	656

Association Les Petites Grenouilles	250
La Devise	100
Société de Chasse	200
Amicale Laïque Maillé-Maillezais	100
Le Kiosque	100
ADAPEI	100
Les Mail'tains en fête	400
MFR St Martin de Fraigneau	50
MFR Mareuil sur Lay	50

+ 25 € par élève domicilié dans la commune dans le cadre d'un projet pédagogique ou d'un voyage scolaire.

Le Rugby Marais Poitevin et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Centre de Secours Maillezais Maillé, ne demandent rien cette année.

L'Ensemble Musical Mailletais a fait une demande supplémentaire pour un événement exceptionnel cette année (concours à Dijon).

➤ **Remboursement de frais :**

Les membres du conseil municipal acceptent de rembourser à Mr Jean-Marie GELOT la somme de 88.34 € correspondant à la duplication de clés et de plans.

➤ **Renouvellement de la convention de mise à disposition de services entre la CCVSA et la commune :**

Les membres du conseil municipal acceptent avec 9 voix POUR et 1 voix CONTRE, la signature de la convention qui permettra de louer ponctuellement du matériel de la ccvsa.

➤ **Protection sociale complémentaire : convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents :**

Il est exposé que la réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale introduit :

- la généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux garanties prévoyance dans le cadre de contrats collectifs conclus par l'employeur au plus tard le 1^{er} janvier 2025.

- l'obligation de mettre en place une participation financière minimum à hauteur de 50 % des cotisations pour le risque prévoyance des agents à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les employeurs territoriaux doivent lancer une procédure de mise en concurrence pour sélectionner des assureurs proposant la garantie prévoyance c'est pourquoi les 5 centres de gestion des pays de la Loire ont décidé d'engager un marché régional commun.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de donner mandat au centre de gestion de la Vendée pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

➤ **Déclaration d'intention d'aliéner concernant le « 10 rue du Four » :**

Mr Thibault soumet au conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître PELLETIER, notaire à Niort, concernant les biens cadastrés B 1589, B 1821 et B 1823, situés au 10 rue du Four, d'une contenance de 1 025 m².

Les membres du conseil municipal estiment que le projet d'aménagement du site « sieco » n'est pas assez avancé pour justifier la préemption et souhaite donner la préférence à l'installation d'une famille sur la commune. En conséquence, le conseil municipal renonce à faire valoir son droit de préemption concernant les parcelles ci-dessus.

➤ **Création de la commission de délégation de service public concernant le renouvellement de la DSP « Gestion du Centre d'Hébergement et du service de restauration » :**

Considérant que le C.G.C.T prévoit la constitution d'une commission à l'occasion de la mise en œuvre d'une procédure de délégation de service public.

Considérant que cette commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention, le Président, de 3 membres titulaires ainsi que de 3 membres suppléants élus au scrutin de liste.

Le conseil municipal fixe les conditions de dépôt des listes de la Commission de DSP afin que l'élection des membres puisse avoir lieu lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

Mr Thibault ajoute qu'il sera nécessaire de recruter un cabinet conseil afin de nous aider à réaliser le dossier de DSP. Il porte à la connaissance de tous, la reprise de la société « Les Astérides » par le groupe « Cassiopée » qui envisage de se positionner pour la gestion de l'hébergement et de la restauration. Il rappelle aussi qu'il ne faudra pas tarder, car il en va de la sécurisation de la restauration scolaire pour la rentrée de septembre 2024.

➤ **Mise à disposition d'un employé communal : sapeur-pompier volontaire :**

Mr Thibault fait savoir qu'en concertation avec le chef de centre de Maillezais et Mme Pelletier, agent communal, il est proposé de signer une convention de mise à disposition, afin que cette dernière puisse partir en intervention sur son temps de travail. Cette convention précisera les points nécessaires pour définir un cadre compatible pour tous les partenaires concernés. Un bilan annuel sera transmis par le SDIS afin de connaître le temps passé par Mme Pelletier en intervention. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

2) Informations diverses :

- Le point sur les travaux en cours :

↳ Le terrain multi-sports : Mr Gestraud précise qu'il reste le périphérique de course à poser lorsque le temps sera favorable. La première animation, qui marquera l'ouverture du site, aura lieu le samedi 30 mars à 14 h en présence d'une responsable commerciale d'Agospace. Concernant l'organisation et l'utilisation du sac d'équipements, il est proposé que les intéressés puissent récupérer la clé au café « le chêne vert ».

↳ Le foyer des jeunes : Mr Gestraud fait savoir que les travaux de rénovation sont terminés et que l'aménagement du local est en cours par les jeunes en fonction des dons en matériel. La vitrine extérieure sera utilisée pour signaler la présence du foyer et de l'atelier 3D.

Mme Denis ajoute que :

- la mise en route de la junior association sera concrétisée par la signature prochaine du règlement.

- l'association « Les Mail'tains » sera la tutrice de cette association.

↳ L'effacement de réseaux : ces travaux avancent normalement sans perturbation de la circulation.

- Bilan de la commission « tourisme » :

Mme Valade précise que l'ouverture de l'aire de camping-cars et de l'embarcadère est prévue ce dernier week end de mars ; elle ajoute que la navigation fluviale est réouverte, cependant ce début de saison est très incertain en raison de la météo. Un temps de séchage et de nettoyage du site sera nécessaire avant la réouverture à la clientèle. Mme Valade propose de valoriser l'embarcadère des capucines sur le site internet de Niort Marais Poitevin.

- Bilan de la commission « Culture Patrimoine » :

Mme Denis fait savoir que le dépliant « circuits patrimoine », préparé par la commission, a été distribué dans les commerces pour mise à disposition du public. Mme Denis ajoute qu'une réunion commune entre les membres de la commission et les bénévoles de la bibliothèque a eu lieu afin de préciser l'organisation de ce service et aussi de confirmer le soutien de la municipalité vis-à-vis des bénévoles.

Concernant le salon des Arts Contemporains, il aura lieu les 13 et 14 avril. Des invitations ont été transmises aux élus et personnes concernées pour assister au vernissage de cet expo.

- Informations diverses :

- Le point sur la MAM : des aménagements sont envisagés afin d'améliorer l'accueil des enfants.
- Le point sur la télé-alerte : une formation de mise en route du système a été effectuée par les agents de la mairie et deux élus ; un devis supplémentaire a été demandé afin d'ajouter des options liées à l'isolement et au handicap : la commission « sécurité » va statuer sur ce point.
- Le point sur « Média-Plus Communication » : le BAT reçu ne correspond pas à la demande de la municipalité : la commission « communication » est invitée à finaliser rapidement ce dossier.
- Transport scolaire vers l'école publique de Maillezaïs : Mr Thibault fait savoir qu'en raison de la diminution du nombre d'enfants transportés, les deux circuits ont été regroupés en un seul.
- Constat de dégradations : lors des travaux d'installation de la Fibre, un incident a eu lieu sur le halage de Bourneau entraînant des dégâts de berges. Un huissier a été mandaté à deux reprises, pour constater les dommages, en présence de Simon Lucas, responsable de l'ASA Marais Mouillés et de Fabrice Suire, Technicien au syndicat mixte Vendée Sèvre Autise. Une remise en état est prévue lors du redémarrage du chantier lorsque la météo le permettra, pas avant mai.
- Fermeture d'une classe de l'école St Pient : il est proposé d'adresser un courrier à la DEC, ou de solliciter un RDV, afin d'argumenter sur le maintien de la 3^{ème} classe dans le cadre du soutien à la ruralité.
- Proposition d'achat d'une peinture représentant la mairie, réalisée par Mr ARCI de Nieul sur l'Autise, au prix de 100 € : le conseil municipal ne se prononce pas pour l'instant.
- En raison de la vigilance orange de ce jour, le déplacement des élèves vers la cantine a été effectué en bus. La commission « cantine » est invitée à ajouter cette éventualité dans le règlement intérieur.
- La prochaine réunion de conseil municipal pourrait avoir lieu le 25 avril prochain.
- Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin.

3) Questions diverses :

- Mme Denis fait savoir qu'elle s'occupe de distribuer aux écoles, la lettre des anciens combattants qui sera lu par les enfants lors de la cérémonie du 8 mai et qu'elle sera elle-même absente ce jour-là.

- Mme Denis, après concertation avec les membres de la commission, propose d'organiser une réunion avec les jeunes le dimanche 14 avril à 11 h pour présentation de leur règlement et prise de dates (rencontre avec les voisins et portes-ouvertes-inauguration).

- Mme Lucas, intéressée pour participer au concours des villages fleuris du caue, évoque la création d'une commission dédiée et propose de commencer à sensibiliser certains habitants sur ce sujet.

- Mr Gestraud demande que le stationnement soit interdit devant le foyer des jeunes afin de faciliter l'accès des occupants du lieu et des secours si nécessaire. Il est proposé de matérialiser l'emplacement au sol ou de créer un stationnement pour les vélos.

- Il est rappelé que la date des élections européennes est le dimanche 9 juin.

- La prochaine réunion de conseil municipal est prévu le jeudi 25 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40.

La Secrétaire de séance,

Bernadette DENIS.



Le Maire,

Jean-Marie GELQT.

